

La crise a multiplié par trois les incidents de paiement

Si certains grands groupes honorent leurs factures pour préserver leur chaîne de valeurs, d'autres ne jouent pas le jeu. Et cela pèse sur l'ensemble de l'écosystème.

Les incidents concernant les délais de paiement des entreprises ont été multipliés par trois durant la crise sanitaire, a rapporté jeudi le comité de crise réuni par Bercy et la Banque de France sur ce problème. « *Depuis le début de la crise, les incidents se multiplient. Lors de la semaine du 30 mars, ceux-ci ont triplé par rapport à la même période en 2019 pour atteindre un montant d'environ 270 millions d'euros* », selon un communiqué. Mais le comité, auquel participent les organisations patronales (Afed, Medef, CPME, U2P) a aussi dressé une liste de dix grandes « entreprises exemplaires qui ont mis en place un paiement accéléré de leurs fournisseurs » et qu'il « *tient à féliciter* ». Il s'agit de Bouygues Telecom, Danone, EDF, Enedis, Iliad (Free), Jouve, L'Oréal, Orange, Sodexo et Système U.

À l'inverse, le comité de crise, animé par les médiateurs des entreprises Pierre Pelouzet et du crédit Frédéric Visnovsky, explique s'être focalisé depuis sa création le 23 mars sur d'autres grands donneurs d'ordre qui avaient de mauvaises pratiques tout en « *ayant un impact structurel sur l'économie française* ». Son action auprès d'une dizaine de ces entreprises pour des achats cumulés de « *plusieurs centaines de millions d'euros* » a « *permis d'obtenir un engagement concret, suivi d'un comportement de paiement normalisé de leur part et d'éviter jusqu'à présent de recourir à des mesures plus coercitives* », indique encore le communiqué.

Mettre la pression sur les mauvais payeurs

Le comité a trouvé des cas où les retards de paiement s'expliquaient par des « *fermetures d'usines* » ou des « *défauts d'acheminement du courrier* », mais a également constaté « *la volonté de certaines entreprises de retenir de la trésorerie en ne payant pas leurs fournisseurs* ». Dans ce contexte, « *le nombre de sollicitations et de médiations adressées au médiateur des entreprises chaque semaine a été multiplié par dix* », précise le texte.

Le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, a averti mercredi que les noms des plus mauvais payeurs seraient rendus publics s'ils continuaient à ne pas honorer leurs factures dans les délais. « *Il y a de la trésorerie, il y a de la liquidité pour tout le monde, il ne faut pas que certaines entreprises, notamment des grandes entreprises, pensent s'en sortir au détriment des autres en allongeant les délais vis-à-vis de leurs fournisseurs* », a-t-il déclaré.

Maddyness avec AFP